



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir des salariés de la compagnie aérienne HOP filiale du groupe Air France

Question écrite n° 29902

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur l'avenir des salariés de la compagnie aérienne HOP, filiale du groupe Air France. La crise sanitaire frappe de plein fouet le secteur aérien. Le groupe Air France-KLM n'y échappe pas. Afin d'aider le groupe à surmonter cette période d'inactivité, les gouvernements français et néerlandais ont décidé de lui venir en aide. Le gouvernement hollandais a promis entre deux et quatre milliards d'euros. Le groupe bénéficie, en outre, d'un prêt de 4 milliards d'euros, cautionné par le gouvernement français à hauteur de 90 % et remboursable sur quatre ans avec options d'extension, et d'une avance de l'État français de 3 milliards d'euros reconvertible en actions. Malgré cet apport salué par le directeur général du groupe, la direction annonce des suppressions massives de postes, notamment au sein du groupe HOP, sous le prétexte de supprimer un grand nombre de lignes desservant des destinations dont le trajet ferroviaire n'excède pas deux heures et demie. Cette décision est confortée par les déclarations ministérielles conditionnant le soutien financier à une augmentation de la rentabilité. Or cet apport devrait au contraire être utilisé à redéfinir les missions du groupe, avec une ambition de service public et de développement des territoires, en lien avec une évolution de la flotte répondant aux enjeux climatiques. Il est impératif de conditionner les aides publiques au maintien de l'emploi. En effet, une suppression brutale des lignes de courte destination aurait des conséquences dramatiques, non seulement pour les personnels mais également pour les voyageurs en transit vers des vols longs courriers et sans alternative modale. Certes, sauver les entreprises reste une priorité, mais pas au détriment des salariés en laissant mettre en place des vagues de licenciements. Au regard de ces arguments, il lui demande de conditionner le versement de l'intégralité des aides publiques en direction des entreprises au maintien impératif de l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29902

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2020](#), page 3606

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)